

## COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018

### **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Le conseil municipal a procédé au débat sur les orientations du futur Plan Local d'Urbanisme. Ce débat permet d'explicitier les choix retenus pour le développement de la commune de Moutiers les Mauxfaits pour les dix prochaines années. Le document est en ligne sur le site [www.moutiers-les-mauxfaits.fr](http://www.moutiers-les-mauxfaits.fr) et consultable en mairie.

### **LANCEMENT D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT**

Compte-tenu du niveau de réservation des parcelles dans les deux lotissements communaux, le conseil municipal lance une consultation pour retenir le cabinet qui élaborera le permis d'aménager.

### **ACQUISITION DE BATIMENT**

Le conseil municipal décide d'acquérir le bâtiment de l'ancienne blanchisserie des conjoints LEROUX afin d'y installer l'espace jeunes et répondre à d'autres besoins associatifs. Cette acquisition est réalisée pour un prix de 185 000 euros, conforme à l'évaluation du service des Domaines.

Un emprunt de 190 000 euros est souscrit auprès du Crédit Agricole sur 12 ans pour financer ce projet.

### **TARIFS COMMUNAUX**

Les tarifs communaux pour les prestations relatives au cimetière, matériel communal, locaux, sont augmentés de 1.4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **MODIFICATION DES EFFECTIFS**

Le conseil Municipal décide la création deux postes d'adjoint technique territorial de 1<sup>er</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier pour procéder à l'avancement de deux agents qui remplissent les conditions d'ancienneté.

### **AMENAGEMENT DE TERRAINS DE PETANQUE**

Le dossier technique pour l'aménagement de 48 terrains de pétanque sur la zone de loisirs située sur l'arrière de la salle des fêtes que la commune vient d'acquérir est approuvé.

Les accès, remises à niveau, drainages et tracés de terrains ainsi qu'un espace permettant le stationnement des véhicules sont prévus dans le projet. Une consultation va être lancée pour un marché de travaux à procédure adaptée.